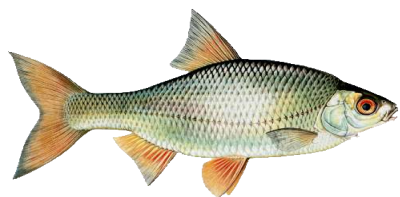


-REGLEMENT 2022-

ASSOCIATION DE PECHE DE POUZAUGES



Gardon de l'Esperance

Règlement année 2022

Attention : Le timbre piscicole départemental est obligatoire pour exercer l'activité de pêche au lac de Pouzauges.

Pour les deux périodes de lâchers de truites : **19 Mars 2022 à 7h – 9 avril 2022 à 6h30**, une seule canne, un seul hameçon les deux premiers jours. Ensuite autorisation 2 cannes jusqu'à l'ouverture du carnassier. Restauration sur place.

Arrêt obligatoire de la pêche après la prise de 6 truites et ceci toute l'année. La pêche sera fermée les 7 et 8 Avril 2022 suite au deuxième lâcher de truites.

A compter du **19 Mars 2022** : carte à la journée autorisée, sauf pour l'ouverture du carnassier qui reste exclusivement réservée aux détenteurs de la carte à l'année jusqu'au 31 mai 2022.

OUVERTURE DE LA PECHE DU CARNASSIER LE 7 MAI 2022 à 6h30.

Concernant la prise du carnassier au lac de Pouzauges :

Un carnassier par jour durant tout le mois de Mai avec deux cannes à vifs et éventuellement une gardonnette ensuite un carnassier par jour avec 4 cannes au total (Vifs et gardonnette).

A compter du 7 mai, la pêche aux vifs est autorisée. Désormais la pêche aux leurres ouvrira tous les ans à compter du 2^{ème} du mois de juin.

Durant toute l'année les prises journalières sont limitées comme suit : **6 truites – 1 carpe (Moins de 50 cms) – 1 tanche et 1 unité pour les carnassiers** (Sauf réglementation particulière). **Tout poisson non maillé doit être remis à l'eau, dans les meilleures conditions de vie. (Ne pas hésiter à couper le bas de ligne si les nécessités l'imposent).** En dehors des limitations du

nombre de lignes précédemment écrites la pêche est autorisée à 4 cannes (lignes flottantes ou plombées ordinaires). La maille autorisée de prise du poisson correspond à celle figurant sur votre carte fédérale.

Les membres du bureau informent nos amis pêcheurs qu'une nouvelle réglementation nationale concernant la maille des carnassiers et le nombre de prises est en vigueur. Vous tenir informez auprès des médias mais également auprès du bureau. (Concernant la réglementation de la pêche au lac de POUZAUGES se référer exclusivement au présent règlement) =

Nous précisons également que la pêche, quel qu'elle soit, est interdite sur la totalité de la Digue, dans la Réserve qui est signalée et délimitée et sur la Plage également délimitée.

PECHE A LA CARPE : Quatre cessions de pêche à la carpe sont programmées les= 09-10-11/09 /22- 23-24-25/09/2022.

– 14-15-16/10/2022 – 18-19-20/11/2022 - Arrivée des pêcheurs la veille (AM) de ces week-ends.
Tarifs : 12 € la journée/nuit – 30 € le week-end – 12 € le week-end pour les titulaires de la carte de pêche du lac.

Toute carpe pêchée de plus de 50cm doit être remise à l'eau dans les meilleures conditions de survie. Les carpes « Amour blanc » sont systématiquement remises à l'eau.

Une autorisation annuelle est accordée aux carpistes référencés (c'est-à-dire aux pêcheurs de carpes ayant le matériel adéquat et pratiquant le no-kil) pour exercer leur activité avec 4 cannes, sauf durant les week-ends de lâchers de truites.

Les bateaux amorceurs sont acceptés sauf pour la pêche aux carnassiers.

Les enfants de moins de 12 ans au 1^{er} janvier 2022, titulaire d'une carte annuelle du lac, peuvent pêcher à deux cannes. **La carte enfant ne donne pas droit à la pêche aux vifs et aux leurres de toutes sortes.**

La pêche en bateau, les cordelles, les filets ainsi que la pêche sur la digue sont interdits. La pêche de nuit, notamment pour la carpe est soumise à autorisation du bureau et d'une déclaration en mairie.
La pêche de l'écrevisse est soumise à la réglementation en vigueur à 6 balances.

Les membres du bureau souhaitent attirer l'attention de nos amis pêcheurs sur les prises excessives des carnassiers sachant que nous avons droit à 1 par jour (Suivant réglementation). En effet, il a été remarqué qu'un même pêcheur qui se présente tous les jours de la semaine au lac, pouvait extraire pas moins de 7 prises. Idem pour la pêche à la truite (que faire de 6 truites par jour ?) Est-ce vraiment raisonnable ? Essayons de penser à nos collègues qui travaillent et qui ne peuvent se déplacer au lac que le week-end. Il serait souhaitable que le no-kil ou l'abstention soit de temps en temps le mot d'ordre.

Nous précisons que ceci est une recommandation et non une obligation, chacun étant libre d'interpréter la réflexion précédemment évoquée. Merci de votre compréhension.

La pêche au lac de Pouzauges sera fermée le lundi 30 novembre 2022 inclus.

Toute personne ne respectant pas le présent règlement s'expose à son exclusion de la société de pêche « le gardon de l'espérance » pour une période minimale d'un an sachant que la fédération de pêche sera informée du dossier et statuera sur la suite à donner.

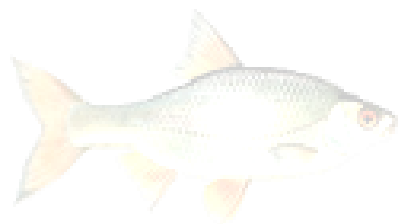
Les membres du bureau vous demanderont de présenter, à leur demande et lors des contrôles, votre carte de pêche. Soyez courtois et prêtez-vous de bonne grâce à ces vérifications.

Les membres du bureau rappellent qu'ils sont à l'écoute des pêcheurs souhaitant apporter leurs propositions et avis.

Bonne saison de pêche à tous !

Rédacteur :

Le président : GREMILLON Patrick



Le Gardon de l'Espérance
POUZAUGES